

<https://etablissementbertrandeborn.net/spip.php?article2558>



# PARCOURSUP : procédure complémentaire

- Cité scolaire Bertran-de-Born - L'orientation -



Date de mise en ligne : lundi 25 juin 2018

---

Copyright © Cité Scolaire Bertran-de-Born - Tous droits réservés

---

A compter du 26 juin 14h, les élèves de Terminale ont la possibilité de compléter leurs vœux pour l'enseignement supérieur.

Ils peuvent s'inscrire en procédure complémentaire et ainsi postuler sur 1 à 10 nouveaux vœux d'affectation dans l'enseignement supérieur.

Par contre, ils ne peuvent demander une affectation que sur les places déclarées vacantes par les formations du supérieur.

En aucun cas, un candidat ne peut demander à nouveau une formation pour laquelle il a déjà été refusé.

[>](https://etablissementbertrandeborn.net/IMG/pdf/mode_d_emploi_-_phase_complementaire.pdf "PDF - 698.6 ko")

[<https://etablissementbertrandeborn.net/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>]